

DEUXIEME PARTIE :

SA SAUVEGARDE : ETUDE DES

ACTIONS MISES EN OEUVRE

De nombreux pays d'Europe ont légiféré afin de protéger le Hérisson et des actions ponctuelles apparaissent ici et là pour aider à sa sauvegarde, aussi bien sur le plan des individus à soigner que sur celui de la préservation d'un biotope essentiel notamment autour des agglomérations modernes .

1. LOIS DE PROTECTION

Le Hérisson est un animal protégé en France. Les rapports que nous entretenons avec lui sont régis par les lois suivantes :

- Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature (généraliste),
- Décret n° 77-1296 du 25 novembre 1977, concernant l'autorisation de certaines activités portant sur les animaux d'espèces non domestiques et les végétaux d'espèces non cultivées,
- Arrêté du 17 avril 1981, donnant la liste des Mammifères protégés en France,
- Arrêté du 11 septembre 1992, relatif aux règles de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage.

Sont donc interdits, sur le territoire national et en tout temps : destruction, mutilation, capture, perturbation intentionnelle ou enlèvement, naturalisation, transport, colportage, utilisation, détention, mise en vente, vente ou achat. (BURGAD, 1997 ; FREMY, 2000)

L'arrêté du 11 septembre 1992 nous précise le cadre législatif dans lequel nous devons évoluer pour soigner un hérisson trouvé :

Article 1 - les établissements conformes aux dispositions du présent arrêté sont seuls habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel. Ils sont soumis à l'autorisation prévue à l'article L.213-3 du code rural en tant qu'établissements de transit ou d'élevage qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage.

Article 2 - Tout animal de la faune sauvage recueilli dans un établissement visé à l'article 1^{er} doit y être traité en vue de son insertion ou de sa réinsertion dans le milieu naturel. Les soins vétérinaires y sont pratiqués conformément aux articles 340 et 340-1 du code rural.

...

Article 6 - Les animaux sont placés dans des installations compatibles avec leurs impératifs biologiques, et notamment leurs aptitudes, leurs mœurs, l'état de leur santé et leurs capacités physiques. Les caractéristiques minimales des installations sont fixées en annexe pour les cas qui y sont énumérés.

...

Article 8 - Les installations d'isolement provisoire ou permanent sont en nombre suffisant. Elles accueillent, en particulier, les spécimens affaiblis ou dont l'état sanitaire est incertain, ou pouvant être dangereux pour les autres animaux. Elles sont isolées les unes des autres afin d'éviter tout contact direct entre ces animaux.

L'annexe à l'article 6 précise que les petites espèces terrestres, comme le Hérisson, doivent être hébergées dans un local calme et d'un nettoyage aisé ; le logement de ces jeunes animaux doit permettre d'obtenir une température stabilisable à plus ou moins 2°C. près. Les contacts avec les animaux doivent être limités à l'indispensable, ce afin de les préparer à l'insertion dans la nature. Afin d'éviter toute familiarisation des animaux, les parois latérales des locaux de détention doivent être opaques, et dénuées de toute aspérité pour qu'ils ne puissent abîmer ni leurs ongles ni leurs dents. La litière, si nécessaire, doit être constituée par de la paille.

Sauf si les soins de première urgence sont réalisés dans ses locaux professionnels, le vétérinaire vient effectuer les soins dans un local prévu à cet effet ; dans ce cas, il lui appartient de faire installer dans l'établissement une salle de soins, et éventuellement, de chirurgie. Il doit aussi veiller à ce que l'établissement dispose du minimum de matériel et de médicaments nécessaires aux soins les plus courants (ANONYME, 1994).

2. ELEMENTS DE MANIPULATION ET PATHOLOGIE

Nous allons décrire succinctement les affections les plus communes et proposer pour chacune un traitement.

Mais préalablement à cette énumération, il est indispensable de parler de la contention et des voies d'administration des médicaments chez les hérissons.

2.1. LES MANIPULATIONS

Le problème est que, bien souvent, l'animal refuse de se dérouler. Il faut alors se placer dans une pièce calme, sans bruit aigu.

2.1.1. Diverses méthodes pour dérouler le hérisson

On peut tout d'abord attendre quelques minutes que l'animal, plus tranquille, décide de se dérouler. Il faut alors attraper doucement la peau du cou avec la main droite (gantée bien entendu), placer pouce et index dans les oreilles, puis le lever de manière à ce qu'il tienne sur ses postérieurs. Lorsqu'il est debout, la main gauche glisse tranquillement sous le ventre et on peut ainsi lever l'animal (GREGORY, 1985 ; BROWN & ROSENTHAL, 1997).

Dans la deuxième méthode, la pointe d'une pince clamp stimule doucement les piquants, près du cou, jusqu'à ce que le hérisson commence à se dérouler ; les doigts de la main gauche saisissent alors les jarrets qui apparaissent en arrière, tandis que la pince clamp se fixe sur les piquants derrière la tête. On peut ainsi lever l'animal (GREGORY, 1985).

On peut également mettre le hérisson enroulé tête en bas au-dessus d'une surface horizontale. Celui-ci va se dérouler avec précaution pour essayer d'atteindre le plan au-dessous. Il s'agit alors de saisir les pattes arrière et de tenir l'animal par celles-ci, ce qui permet de l'examiner à loisir. Une injection intra-péritonéale peut alors être effectuée (GREGORY, 1985).

Certains auteurs font rebondir délicatement le hérisson dans le creux des mains ; d'autres lui caressent fortement les piquants de l'arrière train. D'autres encore le disposent dans un récipient d'eau peu profond (deux à trois centimètres) pour le décider à se dérouler (BROWN & ROSENTHAL, 1997).

Si toutes ces méthodes échouent, il ne reste plus qu'une solution : l'anesthésier.

2.1.2. L'anesthésie

Bien que cela soit rarement nécessaire, une prémédication à l'atropine (0,02 - 0,04 mg/kg intramusculaire (IM) ou sous-cutanée (SC)) peut être réalisée.

La méthode de choix est l'anesthésie gazeuse à l'aide d'halothane ou d'isoflurane. C'est idéal pour une courte anesthésie commencée dans une chambre d'induction avec 3 à 5 % de produit dans 100 % d'oxygène. La suite est assurée grâce à un masque ou une sonde endotrachéale à la concentration de 0,5 à 3 %. Pour les plus petits animaux, la sonde est fabriquée à l'aide d'une sonde de gavage ou d'un cathéter intraveineux (SMITH, 2000).

Les anesthésies fixes procurent un sommeil plus long, mais les réveils sont plus difficiles qu'avec les anesthésiques inhalés. La kétamine (IMALGENE ND) peut être utilisée à la dose de 5 à 20 mg/kg seule, ou en association avec le diazépam (VALIUM ND) à 0,5 à 2 mg/kg IM ou la xylazine (ROMPUN ND) à 0,5 à 1 mg/kg IM. On peut avoir recours à la combinaison tiletamine-zolazépam (ZOLETIL ND) à la dose de 1 à 5 mg/kg IM (SMITH, 2000).

Eventuellement, la voie intra-péritonéale (IP) peut être utilisée pour le pentobarbital sodique à 25 mg/kg (ROUSSELOT, 1979 ; GREGORY, 1985).

2.1.3. Les voies d'administration

Si le hérisson est docile ou débilité, on peut saisir la peau souple en arrière des oreilles et suspendre le patient au-dessus de la table, ce qui l'empêche de s'enrouler. L'accès à la bouche pour l'administration de médicaments est alors possible.

Pour les sujets plus vifs, plus difficiles à manipuler, la voie parentérale est préférée. Les injections sous-cutanées se font sur le dos et sur les flancs, même lorsque l'animal est enroulé, car le tissu sous-cutané est lâche. Un grand volume, supérieur à 100ml/kg, peut être administré en deux ou trois sites d'injection (SMITH, 2000).

L'injection intramusculaire se réalise dans la cuisse, ou dans le muscle *orbicularis*, à la jonction poils-piquants, ce qui est possible même sur un hérisson en boule (GREGORY, 1985).

Comme nous l'avons décrit précédemment, l'injection intra-péritonéale s'effectue en tenant le patient par les postérieurs.

La voie intraveineuse est d'un abord difficile. Il est possible d'essayer d'emprunter la veine saphène latérale, ou la veine céphalique (très malaisé). La veine jugulaire, courte et située profondément, est très complexe à cathétériser. Par conséquent, la voie intra-osseuse peut être sollicitée. Un cathéter intra-osseux est placé dans le fémur par une approche à travers la fosse trochantérienne à l'aide d'une aiguille hypodermique de petit calibre. Celui-ci peut être laissé à demeure plusieurs jours, mais on doit administrer un antibiotique systémique pendant qu'il est en place et trois jours après son retrait (BROWN & ROSENTHAL, 1997).

2.2. PATHOLOGIE CUTANEE

2.2.1. Les puces et les tiques

Les puces, très nombreuses chez les hérissons, sont représentées par *Archaeopsylla erinacei*. Une infestation très sévère signe un mauvais état général. STOCKER (1987) affirme qu'elles ne se rencontrent pas sur les humains, les chats et les chiens. Ce n'est pas tout à fait vrai car certains spécimens ont été retrouvés sur la peau d'un chien, à Dublin (KEYMER, 1991). En fait, le partage est rare, mais possible (MOUTOU, 1988).

Les piqûres accumulées finissent parfois par être le siège de myiases graves.

Le traitement consiste à poudrer avec des produits pour chats, à utiliser des pyrethrines, du pipéronyl butoxide, des pyrethroïdes de synthèse. Le Fipronil (FRONTLINE ND) peut être également utilisé (ROBINSON & ROUTH, 1999).

Les tiques rencontrées sont des *Ixodes hexagonus*, mais aussi des *Ixodes ricinus* (KEYMER *et al.*, 1991). Lorsqu'elles sont présentes en très grand

nombre, elles peuvent provoquer une anémie. Plus de cent tiques ont déjà été dénombrées sur un seul hérisson (ROBINSON & ROUTH, 1999). On effectue un retrait manuel ; il est possible d'utiliser quelques gouttes d'Ivermectine (IVOMEK ND) en topique diluées à une partie pour neuf de propylène glycol.

2.2.2. Autres acariens

Les gales les plus sévères ont pour agent *Caparinia tripilis* et *Notoedres sp.* (*Notoedres cati* selon certains auteurs).

L'animal présente un érythème, une peau squameuse, surtout vers la tête ; une zone sans piquants peut apparaître. Les parasites, blancs sont visibles à l'œil nu, comme *Cheyletiella* chez le Chien. Cette parasitose évolue souvent en synergie avec une dermatomycose. Le traitement consiste en l'application locale d'Ivermectine (ROBINSON & ROUTH, 1999).

Certains hérissons démodéciques (*Demodex erinacei*) présentent des papules et des lésions de peau croûteuses. Les parasites, présents dans les glandes sébacées, ne sont trouvés que grâce à des raclages profonds. On traite alors à l'aide d'Ivermectine (IVOMEK ND) par voie sous-cutanée à la dose de 0,2 à 0,4 mg/kg, trois fois à quinze jours d'intervalle (SMITH, 2000).

Le nettoyage en profondeur et le traitement de l'environnement ne doivent pas être négligés.

2.2.3. Les champignons

Trichophyton mentagrophytes var.erinacei est à l'origine de ces dermatomycoses, parfois relayé par *Microsporum sp.* Au total, 25 à 50 % des hérissons seraient porteurs, le plus souvent de façon asymptomatique (GREGORY, 1985 ; KEYMER *et al.*, 1991).

L'importance des acariens et des puces comme facteurs de transmission de ces agents doit être soulignée, aussi bien entre hérissons que par rapport aux humains. Cette zoonose engendre des lésions cutanées irritantes, qui ne sont pas typiques de la teigne et peuvent donc ne pas être reconnues immédiatement par les praticiens. Elle guérirait néanmoins spontanément en deux à trois semaines (GREGORY, 1985). Chez les hérissons, les lésions visibles sont des croûtes caractéristiques à la base de piquants, qui peuvent tomber. Cette maladie est susceptible d'être associée à des infections bactériennes secondaires.

La confirmation du diagnostic est effectuée grâce à la mise en culture d'un prélèvement suspect, d'un examen microscopique des piquants atteints ; mais le test à la lampe de Wood est le plus souvent négatif.

La Griséofulvine (FULVIDERM ND) est administrée à la dose de 50 mg/kg/jour *per os* (PO) pendant six à huit semaines. Elle peut être incorporée à l'aliment à raison de 250 mg pour 200 grammes d'aliment (WALLACH & BOEVER, 1983). La durée du traitement est la même si le Kétoconazole (KETO FUNGOL ND) est choisi, à la dose de 10 mg/kg/jour.

Des applications locales d'énilconazole (IMAVERAL ND) doivent être effectuées tous les trois à quatre jours pour trois ou quatre applications (BROWN & ROSENTHAL, 1997). On peut également utiliser la natamycine (MYCOPHYT) en topique. Un complément de traitement peut être apporté par l'application de dérivés iodés sur les lésions (WALLACH & BOEVER, 1983).

Il ne faut pas, ici non plus, oublier de bien désinfecter et traiter l'environnement.

2.2.4. Myiases

Lorsque le hérisson est atteint d'une maladie de la peau, l'accumulation de sécrétions attire les mouches et augmente le risque de myiase. Les mouches vont pondre en particulier sur de jeunes hérissons abandonnés ou sur des vieux animaux débilisés. Tous les plis de peau ainsi que les yeux, la bouche, les narines, les oreilles, l'anus, les orifices génitaux peuvent être pris pour cible.

Les asticots sont retirés manuellement, à l'aide d'une pince. On peut essayer d'appliquer du coumaphos (ASUNTOL ND) en topique (ROBINSON & ROUTH, 1999).

L'atteinte souvent massive contraint parfois à pratiquer une euthanasie.

2.2.5. Infections bactériennes

Souvent secondaires à une autre affection, elles se présentent sous la forme d'une dermite exsudative du thorax et de l'abdomen.

L'agent responsable est souvent *Staphylococcus sp.* On effectue un traitement à base de Clindamycine (ANTIROBE ND) à la dose de 5 à 10 mg/kg, deux fois par jour, ou de l'association Amoxicilline-Acide clavulanique (SYNULOX ND), 30 à 50 mg/kg deux fois par jour, ou d'Enrofloxacin (BAYTRIL ND), 10 mg/kg, deux fois par jour (ROBINSON & ROUTH, 1999).

2.3. PATHOLOGIE DES VOIES RESPIRATOIRES

Les principaux agents pathogènes sont *Bordetella bronchiseptica* et des Pasteurelles (*Pasteurella multocida*).

Mais *Crenosoma striatum* et *Capillaria aerophila* sont responsables de la majorité des pneumonies. Les symptômes sont : écoulement nasal purulent, conjonctivite, éternuements, toux, difficultés respiratoires, puis dyspnée, anorexie et perte de poids qui peuvent conduire à la mort.

Le Hérisson s'infeste en ingérant des Vers de terre (hôte intermédiaire de *Capillaria aerophila*), des Limaces et Escargots (hôte intermédiaire de *Crenosoma striatum*). Chez ce dernier, on envisage la possibilité d'un passage transplacentaire (ROBINSON & ROUTH, 1999).

Le traitement consiste à effectuer une antibiothérapie appropriée, administrer des mucolytiques, broncho-dilatateurs, anti-inflammatoires non stéroïdiens selon les besoins. Il faut apporter une source de chaleur supplémentaire, utiliser des fluides parentéraux, éventuellement mettre sous oxygène et pratiquer des aérosols (avec mucolytiques et gentamycine) (ROBINSON & ROUTH, 1999).

Les antibiotiques pouvant être utilisés sont réunis dans le tableau I.

TABLEAU I: ANTIBIOTHERAPIE
(d'après RIESO-CARLSON *et al.*, 1992 ; HOEFER, 1994 ;
ROBINSON & ROUTH, 1999 ; SMITH, 2000)

Principe actif	Dose	Voie d'administration	Rythme d'administration
Amoxicilline	15 mg/kg	IM/PO	Toutes les 12 heures
Amoxicilline-Acide clavulanique	30-50 mg/kg	PO	Toutes les 12 heures
Ampicilline	10 mg/kg	IM/PO	Toutes les 24 heures
Chloramphénicol	50 mg/kg	PO	Toutes les 12 heures
Enrofloxacin	5-10 mg/kg	SC/PO	Toutes les 12 heures
Penicilline G	40000 UI/kg	IM	Toutes les 24 heures
Sulfaméthazine-Triméthoprim	30 mg/kg	IM/PO	Toutes les 12 heures
Sulfadiméthoxine	2-20 mg/j	SC/IM/PO	Toutes les 24 heures
Clindamycine	5-10 mg/kg	PO	Toutes les 12 heures
Doxycycline	< 500 g = 3-5 mg > 500g = 5-10 mg	PO	Toutes les 24 heures pendant 5 à 7 jours
Gentamycine	< 500 g = 10 mg > 500 g = 25 mg	SC	Toutes les 24 heures pendant 5 à 7 jours
Oxytétracycline	50-100 mg/kg	SC/PO	Toutes les 24 heures pendant 5 à 7 jours

L'ivermectine (0,2mg/kg SC) et le levamisole (10 à 20 mg/kg deux fois à 48 heures d'intervalle) doivent être utilisés pour éliminer les parasites (tableau n° II).

2.4. PATHOLOGIE DES VOIES DIGESTIVES

Les agents pathogènes responsables des problèmes digestifs sont essentiellement les Salmonelles et les Capillaires.

Les Salmonelles intervenant chez le Hérisson sont principalement *Salmonella enteridis* et *Salmonella typhimurium*. Le mode de transmission entre hérissons n'est pas connu : la transmission par les matières fécales est probable dans quelques cas ; les puces sont éventuellement responsables, les limaces peut-être aussi. En revanche, on est en présence d'un risque de zoonose, et il faut prendre des précautions lors de la manipulation des fèces

ou des ustensiles utilisés pour le hérisson. L'incidence est de 12 à 25 % dans les populations de hérissons (KEYMER *et al.*, 1991).

L'affection peut ne pas être cliniquement apparente.

Les symptômes se présentent sous la forme d'une diarrhée verdâtre, une perte de poids, un éventuel prolapsus rectal et intestinal. Une dyspnée peut s'installer (ROBINSON & ROUTH, 1999), prémices d'une pneumonie. On peut même parfois observer une méningite. La mort peut survenir soudainement chez les jeunes non sevrés.

Une culture en laboratoire est susceptible de confirmer la suspicion. Le traitement consiste en une réhydratation efficace, et en l'administration de médicaments tels Enrofloxacin, Spectinomycine, association Amoxicilline/acide clavulanique (ROBINSON & ROUTH, 1999). La Néomycine (NEOMYDIAR ND) peut aussi être utilisée.

Les capillaires incriminés sont *Capillaria erinacei* et autres *Capillaria sp.* (dont l'hôte intermédiaire est le Ver de terre). Quand l'infestation de l'intestin est massive, la diarrhée est bien verte et mucoïde. Le traitement est identique à celui que l'on emploie contre *Capillaria aerophila*.

D'autres parasites peuvent investir l'appareil digestif : des ténias, *Hymenolepis erinacei* (à infestation souvent asymptomatique), dont l'hôte est un Coléoptère et une douve, *Brachylaemus erinacei*, qui provoque méléna et agitation, dont la distribution géographique est variable. Tous deux sont traités à l'aide du Praziquantel (DRONCIT ND).

Des coccidies (*Eimeria sp.* et *Isoospora sp.*) peuvent aussi jouer un rôle pathogène. L'affection est souvent infra clinique, mais les orphelins élevés à la main peuvent déclarer une diarrhée hémorragique avec perte de poids. On administre de la Sulfadimine à la dose de 100 à 200 mg/kg SC pendant trois jours (GREGORY, 1985) ou du Métronidazole (SMITH, 2000). L'Amprolium peut aussi être utilisé (ROBINSON & ROUTH, 1999).

2.5. AFFECTIONS DIVERSES

2.5.1. Virus

Le Hérisson n'est pas un vecteur de la rage. Il est connu pour sa sensibilité au virus de la fièvre aphteuse. C'est un réservoir ; un cycle de transmission bétail⇒hérisson⇒bétail a pu être établi. Le transport de ces animaux présente donc un danger potentiel (MURRAY & FOWLER, 1986).

2.5.2. Tumeurs

Le Hérisson présente une grande variété de processus néoplasiques, surtout au-delà de l'âge de trois ans. Les symptômes sont classiquement anorexie et perte de poids. Il y a une grande incidence des tumeurs du tube digestif (WALLACH & BOEVER, 1983 ; HOEFER, 1994).

Il peut développer par exemple un lymphosarcome de l'intestin grêle, associé à un rétrovirus (RAYMON *et al.*, 1998), ou un plasmocytome intestinal (RAMOS-VARA *et al.*, 1998). Le seul traitement connu est chirurgical quand il est possible. Aucun traitement complémentaire n'a été exploré.

2.5.3. Fractures

Les fractures des os longs peuvent être réduites par un enclouage centro médullaire, mais jamais à l'aide de fixateurs externes, à cause du muscle *orbicularis* qui déplacerait le matériel (ROBINSON & ROUTH, 1999).

Une fracture de la mandibule peut être réduite à l'aide d'une colle composite de l'émail grâce à laquelle on fixe mandibule et maxillaire jusqu'à la cicatrisation de la fracture. Il faut positionner la mâchoire légèrement ouverte et poser la colle sur les dents rostrales intactes ; il reste ainsi suffisamment d'espace pour que la langue puisse fonctionner, diminuant ainsi la nécessité d'être nourri à la main. Après consolidation, il faut retirer délicatement le matériel composite et polir les dents. Si la mâchoire fonctionne alors correctement, l'animal peut être relâché (BROWN & ROSENTHAL, 1997).

2.5.4. Tartre

La présence de tartre est fréquemment rencontrée chez le Hérisson, associée le plus souvent à des gingivites.

Ceci est exacerbé dans le cas de l'animal captif nourri avec des aliments en boîte, trop mous. Le traitement consiste comme chez les Carnivores à retirer ce tartre manuellement ou grâce à un appareil à ultra sons. Il faut également fournir une nourriture plus ferme à mâcher.

TABLEAU II : HELMINTHES DU HERISSON
Selon KOCH, 1981 ; GREGORY, 1985 ; ROBINSON & ROUTH, 1999 ; SMITH, 2000.

CLASSIFICATION	NOM	SITE	TRANSMISSION	TRAITEMENT
Trématode	<i>Brachylaemus erinacei</i>	intestin et canaux biliaires	par limaces et escargots	Praziquantel (DRONCIT ND) 10 à 25mg/kg PO à refaire deux à trois semaines plus tard Niclosamide (VITAMINTHE ND) 200 mg/kg PO
Cestodes	<i>Hymenolepis erinacei</i>	intestin	par arthropode	
	<i>Mesocestoides spp</i>	mésentère et foie (kyste)	par arthropode et chiens	aucun, pas nécessaire
Nématodes	<i>Crenosoma striatum</i>	poumons	par limaces et escargots	Mébendazole (TELMIN KH ND) 100mg/kg par jour PO pd 5j
	<i>Capillaria aerophila</i>	poumons	directe ou par vers de terre	ou Lévamisole (NEMISOL ND) 10 à 20 mg/kg SC répété à 48 heures d'intervalle ou 27 mg/kg SC trois fois à 24 heures d'intervalle ou Fébantel (RINTAL ND) à 10 %, 100 mg/kg PO pd 5j ou Ivermectine 0,2 mg/kg SC ou Fenbendazole (PANACUR ND) 100 mg/kg 1f/j pd 5 à 7j.
	<i>Physaloptera clausa</i>	œsophage	? directe	Lévamisole, comme ci dessus probablement efficace
	<i>Capillaria spp.</i>	intestin	?	comme pour <i>Crenosoma sp.</i>
Acanthocephales	<i>Moniliformis</i> et autres genres	intestin et mésentère	? insectes	Lévamisole comme ci-dessus

3. SA SAUVEGARDE

3.1. COMMENT CREER DES CONDITIONS FAVORABLES DANS NOTRE ENVIRONNEMENT

3.1.1. Au niveau régional

Des modifications de l'environnement ont entraîné la raréfaction ou même la disparition de l'habitat des hérissons.

La suppression des haies, résultant en grande partie de la modernisation de l'agriculture, constitue un grand changement. L'élargissement des routes a amplifié le phénomène en empiétant sur les haies qui les bordaient. Les plans de reboisement ont provoqué la destruction de nombreux bois de feuillus, remplacés par des plantations de conifères. Les hommes défrichent et éliminent les broussailles, soit pour cultiver, ou plus simplement pour «toiletter» la nature, que nos mentalités occidentales veulent toujours assujettir.

Les villes se sont énormément étendues, les villages se sont développés, entraînant avec eux l'extension du réseau routier, la construction d'aéroports, etc., qui ont empiété sur les zones rurales.

De plus, l'utilisation massive de pesticides a considérablement réduit la quantité de nourriture disponible pour les hérissons et a contaminé en partie celle qui persiste. Et pour illustrer un aspect du non-respect de la nature, il faut citer l'attitude des promeneurs du week-end qui envahissent la campagne sans en prendre toujours soin.

Pour remédier à ces problèmes, nous nous devons de trouver des solutions adaptées et raisonnables.

Il faudrait repenser l'entretien des espaces marginaux, tels que talus, fossés, terre-pleins, accotements de routes et d'autoroutes. Ces surfaces représenteraient en France une superficie de 4500 km², que l'on peut comparer pour en comprendre l'importance aux 3450 km² totalisés par les sept parcs nationaux français (THONNERIEUX, 1996). L'utilisation abusive des tondeuses à gazon et assimilés sur ces étendues est préjudiciable à la floraison, écourte le cycle végétatif, et, additionné à l'usage massif des pesticides, envoie tout un mini-écosystème à la dérive.

Un entretien judicieux permet à ces lieux d'être riches en flore mais aussi en faune et de former des mini-chaînes alimentaires dans des microbiotopes restituant les conditions naturelles. Le Hérisson pourrait, avec beaucoup d'autres, y trouver un habitat de substitution. Une étude réalisée au Royaume Uni sur ce type d'emplacement correctement conservé a montré qu'il était possible d'y observer 20 % des espèces d'Oiseaux, 40 % des espèces de Mammifères, 42 % des espèces de Papillons, 48 % des espèces de Bourdons, et 100 % des espèces de Reptiles. (THONNERIEUX, 1996).

Il est aussi possible de favoriser le biotope du Hérisson en gardant et en créant des haies, des prairies naturelles. Des espaces peuvent être agencés en «prés de fauche», notamment aux abords des voies de circulation, autour des bassins d'orage par exemple au lieu de bétonner tout autour.

Il est bien sûr inenvisageable de le faire à moins d'un bon mètre du bord des routes à grande circulation, qui doivent rester sûres pour les usagers : sur cette bordure la plus proche, le fauchage intensif est obligatoire pour maintenir une bonne visibilité des panneaux de signalisation et des délinéateurs.

3.1.2. La route

3.1.2. 1. Le Hérisson et la route

Le Hérisson nourrit des relations ambivalentes avec la route ; elle peut lui proposer à travers ses abords un lieu de nourrissage, où il pourra aussi nicher ; mais l'animal est aussi sa victime, sur une plus ou moins grande échelle en fonction de la région qu'elle traverse.

Une évaluation du nombre de hérissons morts à cause des routes donne un chiffre de deux à trois millions chaque année à travers le monde (LAGRANGE, 1994). Des auteurs anglais et suédois affirment que 4 à 20 % de la population meurt chaque année sous les roues des automobiles (TESTER, 1988).

Au Danemark, sur une longueur de 1000 km de routes étudiée, 9345 hérissons ont été retrouvés écrasés en un an (ANDEREGG, 1980). Dans ce même pays, on estime que 70000 à 100000 hérissons meurent chaque année sur les chaussées (LAGRANGE, 1994).

Cinq années de recherches sur la route nationale douze qui relie Munich à Passau, dans le sud de la Bavière, n'indiquent pas une tendance à la baisse globale des effectifs. Mais en fonction des lieux d'étude, on peut noter une influence plus ou moins négative, par exemple dans les petits villages (REICHHOLF, 1983).

Il y a plusieurs pics d'augmentation du nombre de morts : en mai/juin, et entre août et octobre. Dans la première période, ce sont surtout des mâles reproducteurs que l'on retrouve écrasés ; nous avons vu qu'ils effectuent de longs trajets pendant le rut pour visiter plusieurs femelles. La deuxième augmentation correspond essentiellement au déplacement des jeunes inexpérimentés. Il semblerait cependant que des recherches britanniques aient dénombré plus de femelles décédées à l'automne. On peut penser qu'à ce moment elles sont plus actives à rechercher de la nourriture, car ayant pris soin de leur portée, elles ont passé moins de temps à manger et ont pris du retard dans l'engraissement, par rapport aux mâles (MOSLER & BERGER, 1985).

Selon les zones que traversent ces routes, l'hécatombe est plus ou moins importante. Le danger le plus grand se situe dans les petites et moyennes communes et dans les villages comprenant moins d'un kilomètre de rues : selon un compte rendu allemand, 86 % des hérissons ont été écrasés sur une longueur de routes correspondant à 8 % des voies étudiés (MOSLER &

BERGER, 1985). Cela peut provoquer un effondrement de la population locale dans ces petits villages où les réserves en animaux sont limitées. Ceux-ci peuvent même être exterminés pour plusieurs années. A contrario, les chiffres de tués dans les plus grandes villes restent au-dessous de la moyenne, alors que dans ces emplacements réside une population suffisamment grande pour supporter les pertes. Ces grands villages et petites villes pourraient agir comme réservoir permanent pour le repeuplement des petits villages (REICHHOLF, 1983).

3.1.2. 2. Aménagement du territoire : routes

Le Hérisson est amené à traverser les routes qu'il croise lors de ses déplacements, mais il y séjourne aussi parfois un peu plus longtemps, car il peut y trouver nombre de Coléoptères, d'Insectes, d'Escargots attirés par la zone de chaleur que constitue le bitume après une belle journée ensoleillée.

Pour protéger de l'écrasement, il n'est cependant pas souhaitable d'empêcher la traversée des routes, car cela provoquerait un morcellement désastreux des territoires et nuisible à la reproduction.

L'existence des points de concentration où l'on retrouve beaucoup de cadavres de hérissons s'explique par la présence de «trajets habituels». Les animaux, qui recherchent l'effort minimum pour se rendre d'un point à un autre vont emprunter de préférence des terrains plats et dégagés comme des chemins. C'est à l'intersection de ceux-ci et des routes fréquentées que vont se produire les accidents. De même, ils longent les cours d'eau, les murs, les clôtures pour les contourner ; ils suivent les lisières de forêts, les haies dans lesquelles ils se nourrissent. Le croisement de ces structures avec une route à fort trafic crée un piège mortel (BERTHOUD, 1980).

Une protection contre l'écrasement peut donc être obtenue en installant autour de ces points particuliers des clôtures de chaque côté de la route et une zone de passage protégé. Les clôtures doivent tenir compte de l'agilité des hérissons et être idéalement constituées de murets lisses de cinquante centimètres de hauteur, ou de grilles verticales à barreaux serrés. Le passage protégé peut être matérialisé par une modeste canalisation hors d'eau passant sous la chaussée. Un remaniement des éléments du paysage (haies, murets, végétation) rend possible la création de parcours artificiel dirigeant le hérisson vers les zones de passage protégé.

3.1.2. 3. Aménagement du territoire : autoroutes

La création de nouveaux tronçons autoroutiers impose de nombreuses études préalables, et notamment l'élaboration d'un avant-projet autoroutier (APA), qui comporte un sous-dossier faune flore.

C'est la portion d'A 71 qui traverse la Sologne qui a la première bénéficié d'études concernant la protection de la faune sauvage. Celles-ci ont commencé dans les années 1970 sur cette zone sensible, et l'ouverture a eu lieu en 1986.

Les études d'impact sur la petite faune ont vu le jour au début des années 1990, comme une suite logique aux lois de protection de 1976.

Des instituts indépendants spécialisés dans le domaine de l'écologie réalisent les études préalables sur le site choisi par la société autoroutière, et délivrent une série de recommandations et de propositions concernant les mesures de protection.

Cela aboutit à des aménagements bien adaptés au site. Prenons l'exemple de la nouvelle autoroute A 28 (Alençon-le Mans -Tours).

Des clôtures sont érigées de chaque côté des voies, leur hauteur variant en fonction du type de faune fréquentant le secteur (chevreuil, cerf, sanglier). Mais la petite faune sauvage n'a pas été oubliée, puisqu'un grillage spécial a été mis en fabrication : les cinquante premiers centimètres du bas ont un maillage spécial, avec des mailles inférieures à 2,5 centimètres, afin que les animaux de petit gabarit ne puissent pas passer. La base du grillage n'est pas enterrée, mais il existe un fil de ronce au pied et le maillage de broche empêche normalement de soulever le grillage.

Pour permettre néanmoins à ces petits animaux de circuler dans la zone, des «ouvrages de rétablissement» sont disposés tout au long de l'autoroute. Ce sont en général des petites buses d'un diamètre de soixante à quatre vingt centimètres, placées çà et là, dans des zones intéressantes pour la faune sauvage, c'est-à-dire surtout des régions de bosquets et de haies.

Examinons le tronçon de vingt trois kilomètres reliant Arçonnais à Maresché. Sur cette portion ont été disposés :

- quatre «ouvrages spécifiques», (c'est-à-dire ne servant qu'aux animaux) correspondant à des buses de quatre vingt à cent centimètres de diamètre. Des raccordements sont effectués au niveau du grillage de protection, qui est posé en entonnoir à cet endroit pour faciliter l'accès au passage. Tout autour a été réalisée la plantation de végétaux d'espèces ligneuses pour reconstituer des bosquets et dans la mesure du possible, le raccordement aux haies déjà existantes a été favorisé.

- quatorze «ouvrages mixtes», correspondant à des buses de même diamètre. Ceux-ci sont inondés à certaines périodes de l'année et servent alors au passage de l'eau ; dans les périodes sèches, ils sont utilisés par la petite faune.

- quinze «ouvrages hydrauliques» purs, occupés par l'eau tout au long de l'année, mais pouvant être utilisés par les animaux qui peuvent nager.

Bien entendu, les anciennes sections d'autoroute ne bénéficient pas de tous ces aménagements, mais au fur et à mesure, elles sont équipées de grillage spécifique (mais pas encore du grillage spécial petite faune...) (GALET, 2001).

L'efficacité de certains aménagements a pu être mesurée sur un tronçon de l'autoroute A5, dans la forêt d'Orient à l'Est de Troyes dans l'Aube. Le Hérisson était une victime particulièrement abondante sur un tronçon de huit kilomètres, où il mourait six fois plus que la moyenne, en 1992. La clôture grande faune a donc été doublée à sa base d'une clôture à mailles fines, dès le printemps 1993, sur une zone de 17300 mètres. Dès la fin de la même année, les statistiques ont fait apparaître une très nette diminution du nombre de morts : neuf cadavres au lieu des soixante attendus. La mortalité a donc été réduite de 73 % en 1992, puis de plus de 80 % en 1994 et les années suivantes (CUENOT, 1998).

Pour la petite histoire, il ne faut pas oublier de citer le «sifflet qui sauve les hérissons». Les Anglais peuvent dorénavant équiper leur véhicule d'un sifflet que l'on place sur le pare-chocs avant. Actionné par le passage de l'air dans une sorte de pompe, il émet des ultrasons, censés alerter les petits Mammifères (ANONYME, 1998).

3.1.3. Au niveau d'un jardin

Les jardins des zones résidentielles des banlieues sont censés fournir un abri pour le Hérisson. Mais ils recèlent en réalité de nombreux dangers auxquels il est possible de parer sans trop de difficultés.

La négligence du jardinier constitue un des principaux périls, par exemple quand celui-ci désire déplacer un tas d'herbe et de feuilles sans avoir préalablement regardé au-dessous, et transperce le hérisson qui y nichait. De la même manière, il met le feu à un vieil amas de branches et risque de brûler vif le petit animal qui s'y est endormi.

Pour constituer un lieu accueillant pour les hérissons, un jardin doit disposer de plusieurs entrées (dont les dimensions peuvent être de sept centimètres de haut sur dix centimètres de large), afin de pouvoir aller et venir chez les voisins. Il faut y garder un petit coin sauvage, qui va offrir la possibilité de faire des nids : tas de gazon, de feuilles mortes, amas de bois. Il faut veiller à boucher les entrées de canalisations, de soupirail, avec un petit grillage, pour éviter qu'un hérisson ne s'y enfile et reste coincé faute de pouvoir effectuer une demi-tour. Les bassins d'agrément, piscines, puisards, fosses à vidange, égouts, passages canadiens etc., constituent un danger car l'animal qui a chuté ne peut remonter sur les parois lisses et meurt soit noyé si la cavité est pleine d'eau, soit de faim et de soif si elle est à sec (un passage canadien est une fosse recouverte d'une grille à barreaux espacés souvent utilisée à l'entrée des parcs animaliers). Il suffit d'installer une planchette inclinée, en bois rugueux, non glissant, ou bien de créer un mur d'escalade en collant à une paroi un petit grillage à poulet. Il est aussi possible de laisser un objet plat flotter sur l'eau, qui pourra servir de radeau au hérisson qui se noie ; mais il faut regarder chaque jour si un naufragé se présente...

Il est préférable d'éviter de poser des filets de protection sur les cultures, car nos petits Insectivores y meurent souvent étranglés, car ils veulent absolument passer dans la maille dans laquelle ils ont mis leur nez. Il est également recommandé d'évacuer du jardin tous les petits morceaux de tuyaux, les anneaux et objets assimilés dans lesquels les petits hérissons vont enfoncer leur tête (DEOM, 1999).

Bien entendu, une décision des plus importantes est de ne pas utiliser de produits chimiques tels herbicides ou pesticides. Le métaldéhyde entre autres provoque de grandes pertes chez les hérissons (CLAVERIE, 1994). Il est préférable d'utiliser des pièges à bière ; il suffit de prendre une boîte en plastique et de pratiquer des ouvertures sur le haut de ses parois, la remplir de bière, mettre le couvercle et l'enterrer dans le jardin, la terre arrivant au ras des fentes. Les limaces se précipitent vers la bière, dont elles raffolent, et s'y noient ivres mortes. On peut aussi répandre des cendres autour des

plates-bandes de légumes pour éloigner les limaces et les escargots (mais il faut recommencer après chaque pluie...) (ANONYME).

3.2. AIDE AUX ORPHELINS

Lorsqu'une mère hérisson meurt, mangée par un Blaireau ou écrasée sous les roues d'une voiture, la portée reste seule, au froid dans le nid. Sa mort semble inéluctable, mais parfois le hasard met les bébés en présence des humains.

Nous allons essayer de donner quelques précisions sur les paramètres à prendre en compte pour évaluer l'âge d'un bébé, et sur les mesures à appliquer pour assurer sa survie.

Une simple boîte avec une ouverture sur le devant peut servir de logement. On recouvre le sol de journaux et de papier absorbant sur lesquels on dispose une serviette éponge ou un tissu douillet pour servir de cachette. Il est nécessaire de placer une lampe chauffante au-dessus, car les très jeunes hérissons présentent souvent une hypothermie (on pourra utiliser des bouillottes renouvelées régulièrement si on ne possède pas de lampe). La boîte doit être placée à l'intérieur d'une boîte plus grande ouverte sur le dessus ; cela offre une aire d'exercice et un endroit pour s'échapper du nid si l'animal y a trop chaud (MARTIN, 1984).

Les infos ci-dessous permettent de déterminer l'âge d'un orphelin trouvé et ainsi de suivre les processus adaptés à cette étape de la vie.

De la naissance à l'âge d'une semaine

- Naissance : 7 à 25 grammes, rose, nu, aveugle et sourd.

La peau du dos est gonflée d'eau. Mobile, peut ramper.

Une heure de vie : le manteau de piquants blancs perce la peau gris pâle du dos.

Trente six heures de vie : apparition du deuxième manteau de piquants, brun sombre à extrémités blanches, plus serrés et plus petits que les piquants adultes.

- Alimenter toutes les deux heures (nuit et jour) avec un à deux millilitres de lait pour petit carnivore (ou de chèvre). Toiletter après le repas (massage de l'abdomen et nettoyage de l'anus).

Assurer une température de 35°C.

Si le bébé prend du poids chaque jour, on peut le nourrir à des intervalles de trois heures, et arrêter la nuit si celle-ci est inférieure à six heures.

Agé d'une semaine

- Poids variable de 25 à 60 grammes.

Aveugle et sourd.

Piquants blancs plus longs et plus visibles que les bruns.

Peau rose sombre, quelques petites moustaches sur le museau.

Peut se rouler en boule.

- Repas toutes les trois heures avec deux à trois millilitres de lait.
Toilette après chaque repas. Température de 35°C.

Agé de deux semaines

- Poids de 55 à 85 grammes pour 70 à 130 millimètres de longueur.

Peau plus sombre, plus grise.

Majorité de piquants bruns par rapport aux blancs.

Poils courts, clairsemés, surtout sur le museau.

Yeux plus ou moins clos (s'ouvrent du douzième au vingtième jour). Les oreilles s'ouvrent ensuite.

Dix-septième jour : apparition du troisième manteau de piquants plus longs et plus forts que les premiers.

- Repas toutes les trois à quatre heures avec trois à cinq millilitres de lait.

Agé de trois semaines

- Poids de 85 à 130 grammes.

Essentiellement des piquants adultes (restent quelques blancs)

Fourrure plus dense.

Yeux ouverts, face arrondie.

Apparition de la première incisive supérieure.

- Repas toutes les trois à quatre heures avec cinq à six millilitres de lait.

Toilette après le repas jusqu'à quatre semaines.

Besoin de chaleur encore présent mais fournir assez d'espace pour permettre de s'éloigner de la source de chaleur si trop chaud.

Mettre une gamelle de lait dans l'enclos : prise spontanée.

Agé de quatre semaines

- Poids de 110 à 170 grammes.

Apparence d'un adulte miniature : nez plus pointu, yeux grands et ronds, présence de dents, manteau de piquants de troisième génération (avec quelques blancs éventuellement), fourrure épaisse, brune et peau non visible.

- Alimentation semi-liquide : aliment pour petit carnivore en croissance en boîte mélangé au lait ou à l'eau.

Réduire le nourrissage à la main et favoriser l'alimentation spontanée.

Laisser de l'eau disponible, dans une gamelle suffisamment stable pour ne pas être renversée, ou dans un abreuvoir pour oiseau attaché à une paroi verticale.

Le changement d'alimentation est confirmé par le changement de couleur des selles : verdâtre à marron.

Agé de cinq semaines

- Poids de 190 à 225 grammes.

Mange seul.

- Laisser à disposition eau plus lait. Servir deux fois par jour aliment solide additionné de liquide ou de lait (ajouter vitamines, minéraux, quelques céréales).

Ne plus mettre de bouillotte mais vérifier quand même s'il est chaud.

Ajouter à la couverture du papier pour lui permettre de faire un nid.

Agé de six à sept semaines

- Poids de 225 à trois 310 grammes.

- Diminuer la quantité de lait : fin du sevrage.

Chacun des deux repas est constitué d'une grande cuillerée à soupe d'aliment en boîte, mélangé à quelques céréales à petit déjeuner, pour le lest (plus complément minéral et vitaminé).

Eau fraîche à disposition.

Agé de huit semaines (préparation au retour dans la nature)

- Poids de 350 grammes au plus.

- Le mettre au jardin les soirs chauds et humides pour l'encourager à fouiller le sol à la recherche de nourriture. Le stimuler éventuellement en lui présentant des vers de farine.

L'encourager à sortir le soir seulement.

Repas plus consistants : passer progressivement d'un aliment de croissance à un aliment pour adulte, toujours accompagné de céréales, et éventuellement de nourriture pour oiseaux insectivores (animaleries).

Supplémentation minérale et vitaminée une fois par semaine.

Possibilité de fournir des aliments appréciés : poulet, dinde, raisin, banane, etc.

Fournir foin, papier, journal et tissus pour construire un nid.

Agé de plus de huit semaines (et retour dans la nature)

- Ne pas le relâcher avant un poids de 600 grammes (donnée Wildlife Hospital de Taunton).

- Doit savoir chercher sa nourriture et se débrouiller seul. Si l'automne est arrivé et que son poids est inférieur à six cents grammes, ne pas le relâcher, lui faire passer l'hiver à l'intérieur, nourri, au chaud, sans hiberner jusqu'au printemps suivant.

Nécessité d'une période d'une à deux semaines de semi-liberté, dans un enclos avant de le relâcher.

Lui fournir une boîte dans laquelle on place son nid.

Donner eau et aliment (mettre un morceau de liège ou de contreplaqué surmonté d'un petit caillou en guise de couvercle pour décourager chiens et chats ; le hérisson soulèvera avec son nez).

Pour le relâcher, choisir un lieu connu pour être habité par d'autres hérissons, avec arbres, haies et prairies, si possible où l'on cultive de manière traditionnelle, loin des grandes routes et du territoire d'un blaireau.

(AUDIN, 1996 ; BURGAUD, 1996)

Les chances de survie d'un hérisson ayant hiberné dans un refuge humain ont été étudiées (TESTER, 1988).

Lorsque celui-ci est relâché au printemps, il perd immédiatement du poids, et est envahi par de nouveaux parasites. L'animal qui a hiberné au dehors prend aussitôt du poids. Les ex-captifs sont désavantagés par rapport à leurs congénères libres, car ils ne connaissent pas ou plus l'endroit où ils sont relâchés ; les meilleures places sont occupées le plus souvent (lorsqu'ils sont relâchés souvent à la mi-mai, donc tard, les hérissons libres sont actifs depuis longtemps). Il peut aussi y avoir des difficultés d'adaptation, notamment pour transposer les habitudes alimentaires.

Il s'avère donc que le fait de passer l'hiver à l'intérieur ne permet d'améliorer ni les chances de survie des animaux individuellement, ni celle de la population globale des hérissons.

Il ne faut donc conserver en captivité l'hiver que les jeunes faibles et malades, dont les chances de survie seraient nulles dans la nature, et laisser hiberner à l'extérieur tous les jeunes suffisamment gros et en bonne santé.

3.3. LES CENTRES DE SAUVEGARDE

Chargé de la protection de la nature, le ministre de l'environnement a maintes fois affiché ses propres priorités : sauf exceptions correspondant au cas très particulier d'espèces devenues tellement rares que chaque spécimen est important pour la dynamique de sa population, sa priorité réside dans la préservation des espèces et des équilibres auxquels elles participent, et non dans la préservation de chaque individu d'une espèce». Extrait de l'instruction PN/S 2 n° 93-3 du 14 mai 1993 (ANONYME, 1994).

3.3.1. Centres de l'Union Nationale des Centres de Sauvegarde, en France

L'Union Nationale des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage (U.N.C.S.) est une association loi 1901, dont G.GROLLEAU est le président depuis l'origine, en 1981. Elle compte vingt centres régionaux dont dépendent vingt antennes locales, les premiers ayant des structures plus élaborées que les secondes, mais toutes respectent les normes correspondant à l'arrêté de 1992. C'est d'ailleurs l'U.N.C.S. qui a jeté les bases de cet arrêté de 1992.

Du point de vue financier, chaque centre est indépendant ; il peut être installé sur une structure privée, communale, dans une école vétérinaire (Nantes - Maisons-Alfort) et fonctionne grâce aux subventions des communes, du Conseil Régional, du Conseil Général, des cotisations des adhérents, des bons de parrainage (des personnes qui ont récupéré et apporté l'animal malade). La structure nationale fonctionne grâce aux cotisations des quarante centres et à une subvention du Ministère de l'Environnement.

Le but de cette association est d'assurer l'hébergement des animaux sauvages blessés ou malades, afin de les soigner en vue de les relâcher dans

leur milieu naturel. Les animaux qui ne sont pas relâchables sont en général euthanasiés, mais peuvent aussi être placés dans des parcs de vision, reconnus par l'arrêté de 1992, où ils pourront être présentés au public ; occasionnellement, les animaux en bon état mais trop imprégnés par la présence humaine et donc ne pouvant être remis dans la nature sont confiés à des organismes, eux aussi agréés, qui réalisent des tournages de publicité ou de films animaliers.

Ces centres récupèrent essentiellement des Oiseaux, et une faible proportion de Mammifères. Les hérissons ne figurent donc qu'en petit nombre : les statistiques des trois dernières années oscillent entre 0,72 et 1,43 % du total. Les hérissons qui entrent sont soit euthanasiés si leur état ne laisse aucun espoir, soit soignés et relâchés si le traitement est efficace.

Les chiffres des années 1998, 1999 et 2000 font ressortir un pourcentage d'animaux relâchés par rapport à ceux qui sont entrés qui varie de 35,14 à 48,65 %. Les détails concernant le devenir de ces individus présentés figurent sur la feuille de statistiques officielle ; on peut noter que le flux d'entrée principal correspond au ramassage des jeunes, le plus souvent orphelins (tableau III) (U.N.C.S., 2001).

Tableau III : statistiques officielles de l'U.N.C.S.

1998 : total d'animaux recueillis dans 16 centres = 4348 dont 37 hérissons	
CAUSES	DEVENIR
18 = ramassage jeunes 3 = route 1 = cause indéterminée 15 = autres causes	18 = relâchés 2 = euthanasie 2 = entrée mort 7 = mort 24 heures 8 = mort délais (+ 24 heures)
Centres ayant récupéré ces hérissons :	
Limousin (87) = 8	Franche comté (39) = 8
Poitou Charente (17) = 1	Provence Cote Azur (84) = 1
Poitou Charente (16) = 15	Ile de France (94) = 4

1999 : total d'animaux recueillis dans 19 centres = 5112 dont 37 hérissons	
CAUSES	DEVENIR
29 = ramassage jeunes 2 = route 3 = cause indéterminée 3 = autres causes	13 = relâchés 4 = euthanasie 1 = entrée mort 5 = mort 24 heures 14 = mort délais (+ 24 heures)
Centres ayant récupéré ces hérissons :	
Limousin (87) = 7	Franche comté (39) = 22
Poitou Charente (17) = 1	Provence Cote Azur (84) = 2
Rhône Alpes (38) = 3	Midi Pyrénées (12) = 1
Bretagne (22) = 1	

2000 : total d'animaux recueillis dans 11 centres = 2789 dont 40 hérissons	
CAUSES	DEVENIR
22 = ramassage jeunes 1 = choc objet fixe 8 = cause indéterminée 9 = autres causes	15 = relâchés 2 = infirmes 4 = euthanasie 1 = entrée mort 10 = mort 24 heures 8 = mort délais (+ 24 heures)
Centres ayant récupéré ces hérissons :	
Limousin (87) = 19 Picardie (02) = 4	Franche comté (39) = 7 Provence Cote Azur (84) = 10

Les coordonnées du président et du secrétariat de l'U.N.C.S. figurent en annexe 1.

3.3.2. Centre Saint Tiggywinkles, en Grande Bretagne

En Angleterre, les organismes dispensant des soins à la faune sauvage sont plus répandus.

L'historique du centre de Saint Tiggywinkles est le suivant : intéressés par les petits animaux de la faune sauvage en péril, Sue et Les Stocker ont tout d'abord transformé le fond de leur jardin en petit hôpital. Rapidement, les blessés et les malades sont arrivés massivement et il a fallu prendre des mesures pour pouvoir continuer à subvenir à tous leurs besoins. C'est ainsi qu'en 1983 a été créé le «Wildlife Hospitals Trust», enregistré comme organisme de charité. Cette structure juridique leur a permis de recevoir des donations ainsi que des cotisations annuelles pour payer les frais d'entretien du petit hôpital, et ainsi continuer à sauver d'autres vies.

En 1984, une sécheresse importante a sévi en Angleterre et les hérissons sont soudain devenus plus visibles, sortant pour chercher de l'eau, allant jusqu'à mourir la journée dans les rues. Les journaux, la radio, et la télévision se sont emparés de ce sujet jusqu'alors négligé, et le grand public, sensibilisé par ce problème, a réagi en s'intéressant à ces petits animaux.

L'hôpital, assailli, a dû s'organiser pour faire face aux besoins : un industriel local a offert une pièce spéciale pour les hérissons, la société British Petroleum le premier incubateur et divers hôpitaux pour humains ont fait don de surplus médicaux. C'est ainsi qu'est né le centre «Saint Tiggywinkles» baptisé ainsi en l'honneur de la blanchisseuse de Beatrix Potter (voir 3^e partie, 2.4.). C'est le premier hôpital spécialisé pour hérisson, qui a d'ailleurs reçu une distinction honorifique et a bénéficié d'une promotion par trois acteurs anglais le 9 août 1985.

Ce centre est maintenant sponsorisé par de grosses entreprises : la compagnie British Petroleum et la société British Telecom, mais aussi par de plus petites : les établissements Hedgehog Foods et Kiddicraft. Il fonctionne aussi grâce à un système de parrainage : le public peut «adopter» un hérisson qui entre dans le centre, recevoir sa photographie et en échange il verse la somme de dix livres pour aider à payer son séjour.

Les hérissons accueillis proviennent de toutes les régions d'Angleterre, un accord ayant été passé avec le Rail Britannique, qui a consenti à transporter ces petits animaux vers le centre d'Aylesbury avec un délai d'acheminement inférieur à vingt quatre heures, pour la somme de cinq livres et demi par individu, si les expéditeurs peuvent présenter un certificat vétérinaire certifiant la nécessité de ce voyage.

Les STOCKER insiste pour relâcher chaque patient traité dans le centre, si celui-ci est capable de se débrouiller seul dans la nature.

Les coordonnées du Centre Saint Tiggywinkles figurent en annexe 2.

3.3.3. Le Sanctuaire des Hérissons, en France

Créée en 1997 dans la Somme, cette structure est gérée par deux personnes, Anne BURBAN et Patrick FINGAR, ayant obtenu le certificat de capacité en rapport avec l'arrêté de 1992. L'histoire d'amour pour ces animaux piquants est née à la suite de la rencontre avec un hérisson très gravement blessé. Le couple s'est alors penché sur le problème de ces animaux et a cherché à apprendre pour participer à leur sauvegarde : visite en Angleterre à Saint Tiggywinkles, voyages en Suisse puis obtention du certificat. L'équipement des locaux est beaucoup plus rudimentaire, car seule une subvention de trois cents francs leur est accordée par la mairie, le reste provenant de leurs deniers personnels.

Les hérissons blessés ou malades sont accueillis et soignés en collaboration avec une équipe vétérinaire voisine, puis relâchés si leur état le permet. Pour les autres, le Sanctuaire trouve une famille d'accueil qui subviendra aux besoins de l'animal pendant le restant de ses jours.

Les coordonnées du Sanctuaire des Hérissons figurent en annexe 3.

En agissant dans le cadre de la loi, il est tout à fait possible d'aider à la sauvegarde des hérissons. Un individu trouvé malade ou accidenté sur la voie publique peut être transporté vers un centre agréé dans lequel seront apportés les soins nécessaires, puis il doit être relâché dans la nature. Il faut préserver au mieux cette dernière, afin de maintenir des biotopes offrant à l'Insectivore des conditions de vie correctes. La vie moderne et l'aménagement des routes doivent maintenant prendre en compte les besoins de la petite faune sauvage.

Toutes les actions mises en oeuvre pour la sauvegarde du Hérisson sont d'initiative récente, et correspondent à une évolution positive de la perception de son image, qui a bien changé au fil du temps.